



 Membre de l’

 Monsieur X

 Député/ Sénateur de…

 XXX

 XXX

Le Président

 X, le 24 septembre 2018

Monsieur/ Madame le Député/ Sénateur,

Nous avons appris que le gouvernement envisageait de supprimer le taux réduit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour les entreprises du BTP sans toucher au même avantage accordé aux agriculteurs.

**La CNATP estime que cette mesure est dangereuse, injuste et incohérente.**

**Dangereuse**, car elle aurait un impact dévastateur sur la santé financière des 35 000 TPE artisanales des Travaux Publics, et, dans une moindre mesure, des 28 000 TPE du Paysage, que nous représentons. La plupart de nos petites entreprises ont une santé fragile, et une telle mesure va fortement les pénaliser.

A terme, c’est 20 à 30% du résultat de nos TPE qui sera ponctionné par l’Etat si cette mesure est appliquée !

**Injuste**, car elle ne toucherait que les entreprises du BTP sans toucher les agriculteurs, alors qu’eux-mêmes viennent au titre de la pluriactivité les concurrencer sur les chantiers.

Nous estimons, en nous appuyant sur le principe « mêmes Droits – mêmes Devoirs », qu’au même chantier doit correspondre une même imposition.

**Incohérente**, car elle est totalement contraire à la volonté affichée du Gouvernement de favoriser l’entreprise et le développement économique de notre pays.

Cette mesure va, au contraire, nettement diminuer la capacité des TPE artisanales à embaucher, à accueillir de nouveaux apprentis, à investir.

Nous comprenons le souhait du gouvernement de réaliser des économies mais une fois de plus, c’est fragiliser un tissu de petites entreprises dont beaucoup maillent le monde rural et sont acteurs du maintien de la vitalité de nos territoires.

**Nous vous demandons donc de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour faire modifier ce projet par le Gouvernement ; c’est l’avenir de nos TPE artisanales qui est en jeu.**

Dans l’attente, je vous prie d’agréer, (Titre), l’expression de mes sentiments distingués.

CNATP XXX

Adresse

Tél :

Fax :

Courriel

Site Internet

 XXX

 Président